

LE COMITÉ SCOLAIRE DE LA VILLE DE BOSTON



MÉMORANDUM

À : Membres du Comité Scolaire de Boston
Surintendante Mary Skipper

DE : Jeri Robinson, Présidente
Michael O'Neill, Vice-Président

OBJET : Modification des Statuts du BSC : Réunion d'Organisation 2023

DATE : Le 14 décembre 2022

Comme vous le savez, l'Article II, Section 1 des statuts du Comité Scolaire de Boston exige que le Comité « convoque sa réunion annuelle le premier lundi de janvier de chaque année ». Comme le premier lundi de janvier 2023 tombe le lundi 2 janvier, qui est un jour férié (jour de l'An observé), nous proposons que le Comité Scolaire vote pour suspendre l'Article II, Section 1 uniquement pour cette année, et convoque à la place notre réunion annuelle d'organisation de 2023 le mercredi 4 janvier 2023.

L'Article VII, Section 2 des statuts stipule que « les présents statuts peuvent être modifiés par un vote de cinq membres du Comité ». Nous demandons respectueusement au Comité de discuter de cette question et de la soumettre au vote lors de la réunion du 14 décembre 2022.